



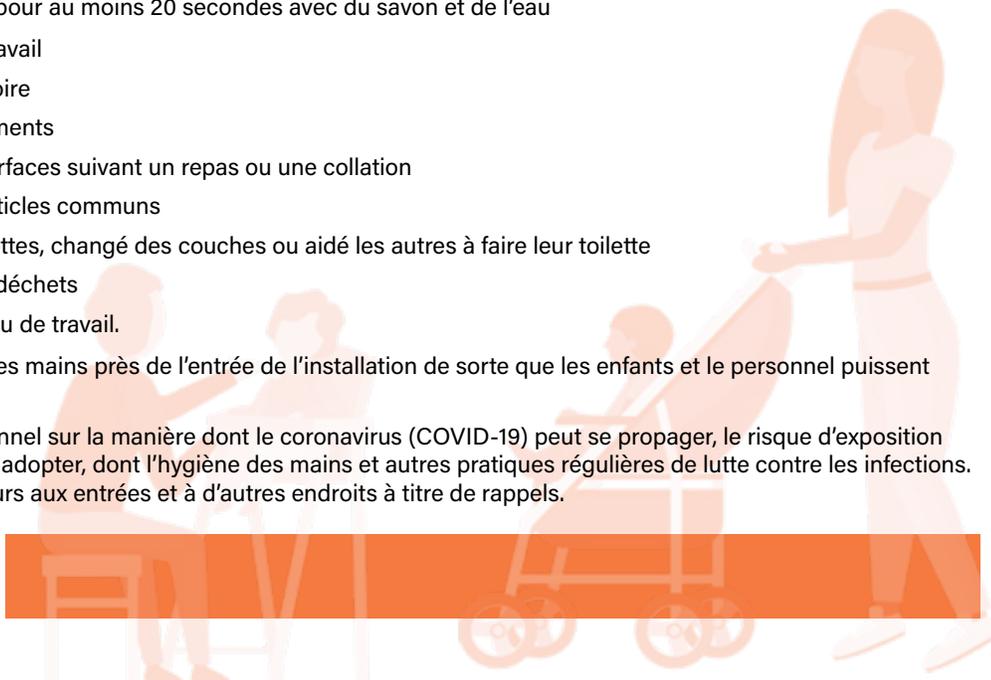
Garderies

Vous protéger et protéger les autres

- Restez à la maison si vous êtes malade ou si vous pourriez l'être. Suivez les étapes de l'Agence de la santé publique du Canada pour l'auto-évaluation : <https://www.canada.ca/le-coronavirus>
- Respectez l'étiquette de la toux et des éternuements, et faites-en la promotion.
- Lavez-vous les mains fréquemment. Prenez soin de retirer vos bijoux pendant que vous lavez les mains.
- Désinfectez souvent les surfaces à l'aide d'un produit désinfectant ou d'une solution d'eau de Javel en prenant soin de porter des gants jetables.
- Favorisez les activités individuelles pour réduire au minimum le partage de jouets.
- Retirez les jouets et les livres difficiles à désinfecter, comme les jouets en peluches, les tables de sable/d'eau et la pâte à modeler.
- Enlevez vos vêtements de travail et lavez-les dès votre retour à la maison.
- Rédigez des procédures en décrivant les mesures prises pour réduire le risque d'exposition à la COVID-19 et assurez-vous que tout le personnel et tous les parents et fournisseurs de soins les connaissent.
- Encouragez le personnel à signaler toute préoccupation en santé et sécurité immédiatement à son superviseur, au comité de santé et sécurité ou au représentant de santé et sécurité.
- Élaborez un plan de continuité des activités dans lequel on indique comment composer avec une augmentation de l'absentéisme parmi les employés.

Hygiène personnelle

- Fournissez des mouchoirs et jetez-les dans des récipients à déchets doublés d'un sac de plastique.
- Lavez régulièrement vos mains pour au moins 20 secondes avec du savon et de l'eau
 - Au début des quarts de travail
 - Avant de manger ou de boire
 - Avant de préparer des aliments
 - Après avoir nettoyé les surfaces suivant un repas ou une collation
 - Après avoir touché des articles communs
 - Après avoir utilisé les toilettes, changé des couches ou aidé les autres à faire leur toilette
 - Après la manipulation de déchets
 - Avant de quitter votre milieu de travail.
- Installez des postes de lavage des mains près de l'entrée de l'installation de sorte que les enfants et le personnel puissent laver leurs mains avant d'entrer.
- Informez et formez tout le personnel sur la manière dont le coronavirus (COVID-19) peut se propager, le risque d'exposition et les procédures appropriées à adopter, dont l'hygiène des mains et autres pratiques régulières de lutte contre les infections. Installez des panneaux indicateurs aux entrées et à d'autres endroits à titre de rappels.





Garderies

Hygiène des garderies

- Veillez à ce que les toilettes soient nettoyées fréquemment et qu'on y trouve du savon et des essuie-tout. Désinfectez les aires réservées au changement des couches.
- Désinfectez les surfaces fréquemment touchées, les jouets communs, les tables, les chaises, les assiettes, les tasses, les poignées de porte, les commutateurs, etc.
 - Utilisez un désinfectant pour les surfaces dures ayant un numéro d'identification de médicament (DIN), si possible.
 - Si les produits de nettoyage désinfectants à usage domestique ou commercial ne sont pas accessibles, les surfaces dures peuvent être désinfectées à l'aide d'une solution de 5 ml d'eau de Javel (concentration d'hypochlorite de sodium de 5 %) et de 250 ml d'eau. Assurez-vous que la solution est en contact avec la surface pour 1 minute.
 - Si les liquides ne risquent pas de les endommager, désinfectez les appareils électroniques fréquemment touchés (p. ex. claviers, tablettes, écrans tactiles) avec des lingettes désinfectantes ou imbibées d'alcool.
- Utilisez des chiffons de nettoyage et des gants jetables.
- Lavez régulièrement les couvertures, les débarbouillettes, les serviettes, les sarraus, les bavettes, etc.
- Formez les travailleurs sur la façon de travailler avec de l'équipement de protection individuelle, d'en prendre soin et de comprendre ses limites.
- Élaborez un programme de nettoyage rigoureux et observez la fréquence à laquelle il est appliqué, plus particulièrement pour les zones et les surfaces fréquemment utilisées et touchées.

Contrôle

- Confirmez à l'entrée de l'enfant et de leur parent ou de la personne responsable qu'ils n'ont pas de symptômes, qu'ils n'ont pas voyagé au cours des 14 derniers jours, et qu'ils n'ont pas été en contact avec une personne soupçonnée d'avoir la COVID-19 ou dont le diagnostic de COVID-19 est confirmé.
- Surveillez les enfants pour déceler les changements de leur état de santé (énergie, appétit, fièvre, toux, difficultés à respirer, impatience extrême, etc.).
- Si un enfant développe une toux, une fièvre, ou d'autres symptômes, isolez-le des d'autres enfants de la garderie. Fournissez des masques chirurgicaux au travailleur et à l'enfant, si possible (mais seulement si l'enfant a plus de deux ans, qu'il se sent bien à l'idée de porter le masque et qu'il peut l'enlever lui-même sans aide). Contactez leur parent/fournisseur de soins pour qu'il le ramène à la maison et obtienne les soins médicaux adéquats.

Éloignement physique

- Échelonnez les heures des repas et de collation si possible.
- Assurez-vous qu'il y ait le plus de distance possible entre les enfants pendant la période de repos ou de sieste.
- S'il y a plus d'espace dehors, jouez davantage à l'extérieur. Désinfectez ou évitez les structures de jeux, les balançoires, les glissades et le reste de l'équipement.
- Dans la mesure du possible, gardez une distance physique de deux mètres si cela est sans danger.
- Si c'est pratique et sécuritaire de le faire, limitez le nombre de personnes pouvant être présentes dans la même pièce.
- Évaluez la circulation à l'intérieur de l'installation et établissez des voies à sens unique aux endroits où il est approprié de garder une distance physique.
- Placez des marques sur le plancher, installez des séparateurs et utilisez d'autres modes de signalisation pour aider à respecter les mesures d'éloignement physique.
- Dans toute la mesure du possible, assignez le personnel à certaines zones de travail et sachez où chacun a travaillé au cas où un employé contracterait le coronavirus (COVID-19) et qu'il faudrait rechercher les contacts et nettoyer.
- Échelonnez les heures pour déposer les enfants à la garderie et l'y récupérer afin de réduire le contact entre les parents ou les fournisseurs de soins.



Garderies

- Accueillez les enfants à l'extérieur quand ils arrivent, tout en maintenant une distance physique avec les parents ou les fournisseurs de soins.
- Encouragez les parents ou les fournisseurs de soins à désigner une seule et même personne qui déposera et récupérera son enfant ou ses enfants chaque jour.
- Limitez l'accès aux visiteurs non essentiels.
- Dans la mesure du possible, incitez le personnel administratif à travailler à la maison.
- Si l'éloignement physique n'est pas possible, explorez d'autres mesures, notamment le port de masques autres que les masques chirurgicaux. Veuillez noter que les masques qui ne sont pas des masques chirurgicaux doivent être utilisés de façon adéquate et devraient être portés lorsque les autres précautions ne peuvent être mises en œuvre.

Recommandations générales

- Vous devriez appliquer les mesures préventives découlant de l'orientation de l'Agence de la santé publique du Canada et de votre agence de santé publique.
- Consultez votre comité de santé et sécurité ou votre représentant en santé et sécurité (le cas échéant) pour aborder les préoccupations et appliquer des mesures préventives.
- Vérifiez les ressources de l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans votre province ou territoire pour obtenir d'autres conseils.
- Sachez quels sont les droits et responsabilités fondamentaux en matière de santé et sécurité des employeurs, des superviseurs et des travailleurs.
- En mettant les mesures en place, tenez toujours compte de la hiérarchie des mesures de contrôle, évaluez leur efficacité et apportez des changements s'il y a lieu :
 1. Élimination/substitution (éliminer ou remplacer la source de danger)
 2. Mesures de lutte techniques (isoler les personnes de la source de danger)
 3. Mesures de lutte administratives (modifier ou normaliser la façon de travailler)
 4. Port de l'équipement de protection individuelle (dernière ligne de défense)

Offrez du soutien en santé mentale à tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, s'il en existe.



Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'Agence de la santé publique du Canada <https://www.canada.ca/le-coronavirus>

Il faut noter que la présente directive n'aborde que certains changements pouvant être faits par les organisations au cours d'une pandémie. Adaptez la présente liste en ajoutant vos propres pratiques et politiques exemplaires pour répondre aux besoins particuliers de votre organisation.